

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle tenue le 7 septembre 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Tricentenaire, le mardi 7 septembre 2021 à 20 h et à laquelle étaient présents tous les conseillers : François Chalifour, Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Marie Dubois, Gilles Martin et Doris Gagnon, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Madame Denise Fournier, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Nous procédons à l'enregistrement audio de la présente séance en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20 h 01.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Denise Fournier fait la lecture de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021
4. Suivi au procès-verbal
5. Heures d'ouverture du bureau municipal
6. Frais de consultation juridique auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES

7. Dépôt des états financiers comparatifs au 30 juin 2021
8. Demande de reconnaissance aux fins de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 214-A, route 132 à Rivière-Ouelle – Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle
9. Participation au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
10. Participation au colloque de zone de l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) – Bas-Saint-Laurent Ouest
11. Autorisation pour présenter une demande d'aide financière pour les travaux admissibles dans le cadre du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

RESSOURCES HUMAINES

12. Autorisation de procéder à l'affichage de poste d'une secrétaire-réceptionniste pour le remplacement du congé de maternité de madame Pascale Pelletier Ouellet
13. Prolongement du mandat de l'analyste organisationnelle

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 septembre 2021**

RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES

- 14. Vente d'une parcelle du lot 6 304 542 à 127 chemin de la Pointe
- 15. Vente d'une parcelle du lot 6 304 542 à 129 chemin de la Pointe
- 16. Vente d'une parcelle du lot 6 304 542 à 134 chemin de la Pointe

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 17. Offre de service de FCL ventilation inc. pour repeindre la toiture de la caserne de pompier

RÉSEAU ROUTIER ET TRANSPORT

- 18. Entériner les dépenses supplémentaires pour les travaux d'asphaltage effectués par Construction BML dans le chemin de la Cinquième-Grève Ouest et le rang de l'Éventail
- 19. Offre de service de Ferme de l'Anse 2015 inc. – Déneigement 2021-2022
 - Cédrière (2.6 km)
 - Grands-Hérons (343 mètres)
 - Borne incendie située près du Camping de Rivière-Ouelle
 - Borne incendie située limite Est de Rivière-Ouelle
- 20. Offre de service de Ferme Jaslyn – Déneigement 2021-2022 de la borne sèche sur la route 230
- 21. Offre de service de Déneigement Guildo Desjardins : Déneigement 2021-2022 de la borne sèche sur le chemin de l'Anse-des-Mercier,

HYGIÈNE DU MILIEU

- 22. Entériner la dépense pour la phase II relativement à l'étude géotechnique

URBANISME

- 23. Désignation des inspecteurs régionaux et inspecteurs suppléants
- 24. PIIA – 122, chemin de l'Anse-des-Mercier
Construction d'un garage
- 25. PIIA – 169, chemin de l'Anse-des-Mercier
Ajout de rampes de patio

AUTRES

- 26. Approbation des comptes
- 27. Renouvellement de l'adhésion – Association forestière du Bas-Saint-Laurent
- 28. Correspondance
- 29. Varia
- 30. Période de questions
- 31. Prochaine réunion de travail : 28 septembre à 19h00
- 32. Prochaine séance publique : 5 octobre 20h00
- 33. Levée de la séance

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 septembre 2021**

21-09-169

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

21-09-170

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivis au procès-verbal

Point 5 : Le contrat pour la rénovation des blocs sanitaires et des 3 portes d'entrée à la salle du Tricentenaire a été donné.

Point 9 : La demande de subvention du GCA dans le cadre du programme Fonds région et ruralité pour leur projet de plantation d'Arbres et d'arbustes dans la bande riveraine devrait être faite prochainement.

5. Heures d'ouverture du bureau municipal

ATTENDU QUE pour la période estivale, soit du 25 juin au 3 septembre 2021, le bureau était fermé au public le vendredi en après-midi ;

ATTENDU QUE le moment était bon pour initier ce nouvel horaire puisque ça faisait un an que le bureau était fermé au public à cause de la pandémie ;

ATTENDU QUE les employés apprécient cet horaire et demandent que ce soit établi comme horaire permanent sur toute l'année puisqu'elle y représente de nombreux avantages :

- Possibilité de faire leur semaine en 4 jours et demi ;
- Représente un atout pour la conciliation travail-famille ;
- Possibilité de travailler avec plus de concentration le vendredi en après-midi puisque le bureau est fermé au public.

ATTENDU la baisse notable des transactions au comptoir et des demandes en personne qui sont traitées par le bureau municipal ;

ATTENDU la nouvelle réalité du travail administratif est l'utilisation du paiement en ligne et des outils de communication (courriel, internet) ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 septembre 2021**

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite ajuster l'organisation du travail à cette nouvelle réalité;

21-09-171

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolution à l'unanimité des membres présents :

QUE les heures d'ouverture au public du bureau municipal soient modifiées comme suit à compter du 7 septembre 2021:

- Lundi au jeudi ouvert de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h ;
- Vendredi ouvert de 8 h à 12 h ;
- Vendredi en après-midi: fermé au public.

ADOPTÉ

6. Frais de consultation juridique auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de temps à autre de service de consultation dans le domaine juridique ;

ATTENDU QUE la FQM a développé un tel service bien adapté aux municipalités ;

21-09-172

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité puisse retenir les services juridiques pour une dépense maximale de 10 000 \$

QUE les crédits budgétaires nécessaires seront prélevés du surplus accumulé libre.

ADOPTÉ

7. Dépôt des états financiers comparatifs au 30 juin 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil les états financiers comparatifs au 30 juin 2021.

8. Demande de reconnaissance aux fins de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 214-A, route 132 à Rivière-Ouelle – Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle

ATTENDU QUE la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle a déposé une demande de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 214-A, route 132 à Rivière-Ouelle auprès de la Commission municipale du Québec ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale du Québec doit consulter la Municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance ;

21-09-173

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal accorde son appui à la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle dans sa démarche relativement à sa demande de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 214-A, route 132 à Rivière-Ouelle adressée à la Commission municipale du Québec.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 septembre 2021**

QUE le Conseil mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à assister à l'audience, s'il y a lieu.

ADOPTÉ

9. Participation au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) tiendra son congrès du 30 septembre au 2 octobre 2021 ;

ATTENDU QUE monsieur le maire désire y participer ;

ATTENDU QUE le coût d'inscription est de 685 \$ plus taxes ;

21-09-174

IL EST PROPOSÉ par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 685 \$ plus taxes pour l'inscription du maire au congrès 2021 de la FQM ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement encourus.

ADOPTÉ

10. Participation au colloque de zone de l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) – Bas-Saint-Laurent Ouest

ATTENDU QUE le Colloque de zone 2021 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Bas-Saint-Laurent Ouest aura lieu le 9 septembre prochain à Saint-Jean-de-Dieu ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière désire y participer ;

ATTENDU QUE le coût d'inscription est de 65 \$ pour les membres ;

21-09-175

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 65 \$ pour l'inscription de la directrice générale et secrétaire-trésorière au colloque de zone 2021 de l'ADMQ – Bas-Saint-Laurent Ouest ainsi que les frais de déplacement encourus.

ADOPTÉ

11. Autorisation pour présenter une demande d'aide financière pour les travaux admissibles dans le cadre du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie local (PAVL)

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 septembre 2021**

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la Municipalité, madame Nancy Fortin, agente de développement agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

21-09-176

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ

12. Autorisation de procéder à l'affichage du poste d'une secrétaire-réceptionniste pour le remplacement du congé de maternité de madame Pascale Pelletier Ouellet

ATTENDU QUE madame Pascale Pelletier Ouellet, secrétaire de direction, partira en congé de maternité vers la mi-décembre pour 1 an ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à l'embauche d'une secrétaire-réceptionniste pour la durée du congé de maternité de la secrétaire de direction ;

21-09-177

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise le déclenchement du processus d'embauche d'une personne au titre de secrétaire-réceptionniste pour le remplacement du congé de maternité de la secrétaire de direction.

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, à faire l'affichage dudit poste.

ADOPTÉ

13. Prolongement du mandat de l'analyste organisationnelle

ATTENDU QUE le conseil a procédé à l'embauche d'une analyste pour un mandat d'analyse organisationnelle et d'accompagnement en juin dernier ;

ATTENDU QUE le travail avec l'analyste n'est pas totalement terminé et que le Conseil désire compléter le mandat ;

21-09-178

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil prolonge le mandat de l'analyste organisationnelle pour un montant maximal de 4 000 \$.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 septembre 2021**

QUE les crédits budgétaires nécessaires seront prélevés du surplus accumulé libre.

ADOPTÉ

14. Vente d'une parcelle du lot 6 304 542 au propriétaire du 127, chemin de la Pointe

ATTENDU QUE le propriétaire du 127 chemin de la Pointe désire acquérir une parcelle du lot 6 304 542 qui est un terrain résiduel de l'ancien chemin de la Pointe, cette parcelle se trouvant la portion de cet ancien chemin qui est contigüe à leur propriété ;

ATTENDU QUE la portion demandée est d'environ 610 m² ;

ATTENDU QUE le propriétaire nous a avisés qu'il était disposé à payer la totalité des coûts pour les frais de lotissement et de notaire ;

21-09-179

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la cession de cette parcelle de lot au coût de 100 \$ plus taxes conditionnel à ce que les coûts pour les frais de lotissements et de notaire soient payés par le propriétaire.

QUE le Conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'acte notarié.

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents cadastraux de même qu'à signer tous documents requis et à consentir toutes clauses qu'elle jugera nécessaires ou utiles à cette fin et généralement à faire le nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

15. Vente d'une parcelle du lot 6 304 542 au propriétaire du 129, chemin de la Pointe

ATTENDU QUE le propriétaire du 129, chemin de la Pointe désire acquérir une parcelle du lot 6 304 542 qui est un terrain résiduel de l'ancien chemin de la Pointe, cette parcelle se trouvant la portion de cet ancien chemin qui est contigüe à leur propriété ;

ATTENDU QUE la portion demandée est d'environ 680 m² ;

ATTENDU QUE le propriétaire nous a avisés qu'il était disposé à payer la totalité des coûts pour les frais de lotissement et de notaire ;

21-09-180

IL EST PROPOSÉ par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la cession de cette parcelle de lot au coût de 100 \$ plus taxes conditionnel à ce que les coûts pour les frais de lotissements et de notaire soient payés par le propriétaire.

QUE le Conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'acte notarié.

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents cadastraux de même qu'à signer tous documents requis et à consentir

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 septembre 2021**

toutes clauses qu'elle jugera nécessaires ou utiles à cette fin et généralement à faire le nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

16. Vente d'une parcelle du lot 6 304 542 au propriétaire du 134, chemin de la Pointe

ATTENDU QUE le propriétaire du 134, chemin de la Pointe désire acquérir une parcelle du lot 6 304 542 qui est un terrain résiduel de l'ancien chemin de la Pointe, cette parcelle se trouvant la portion de cet ancien chemin qui est contigüe à leur propriété ;

ATTENDU QUE la portion demandée est d'environ 450 m² ;

ATTENDU QUE le propriétaire nous a avisés qu'il était disposé à payer la totalité des coûts pour les frais de lotissement et de notaire ;

21-09-181

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la cession de cette parcelle de lot au coût de 100 \$ plus taxes conditionnel à ce que les coûts pour les frais de lotissements et de notaire soient payés par le propriétaire.

QUE le Conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'acte notarié.

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents cadastraux de même qu'à signer tous documents requis et à consentir toutes clauses qu'il jugera nécessaires ou utiles à cette fin et généralement à faire le nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

17. Offre de service de FCL ventilation inc. pour repeindre la toiture de la caserne de pompier

ATTENDU QU'une soumission a été demandée à FCL Ventilation inc. afin de procéder à des travaux de peinture du toit de la caserne de Rivière-Quelle ;

ATTENDU QU'une soumission a été présentée à la Municipalité de FCL Ventilation Inc. pour un montant de 5 000 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE le partage de coût d'entretien de ce bâtiment, la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie aura à déboursier un montant de 1 705.30 \$ avant taxes ;

21-09-182

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil autorise la dépense et le paiement des travaux de peinture du toit de la caserne de Rivière-Quelle pour un montant 5 000 \$ plus taxes considérant que la Municipalité de Saint-Denis-De-La Bouteillerie va rembourser 1 705.30 \$ de la facture.

QUE les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de ce mandat seront prélevés du surplus accumulé libre.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 septembre 2021**

18. Entériner les dépenses supplémentaires pour les travaux d'asphaltage effectués par Construction BML dans le chemin de la Cinquième-Grève Ouest et le rang de l'Éventail

ATTENDU QUE les travaux d'asphaltage dans le rang de l'Éventail et dans le chemin de la Cinquième-Grève Ouest avaient été estimés respectivement 6 160 \$ plus taxes et 7 700 \$ plus taxes basé sur le tonnage estimé d'asphaltage ;

ATTENDU QUE le tonnage requis dans les deux chemins a été supérieur avec une facture additionnelle correspondante de 3 097 \$ plus taxes.

21-09-183

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil entérine la facture additionnelle de 3 097 \$.

Que le conseil autorise la dépense et le paiement à Construction BML pour la facture additionnelle due au tonnage supplémentaire requis.

ADOPTÉ

19. Offre de service de Ferme de l'Anse 2015 inc. – Déneigement 2021-2022

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service de Ferme de l'Anse 2015 inc., pour le déneigement du chemin d'accès au Boisé de l'Anse et du chemin de la Cédrière totalisant 2.6 km pour l'hiver 2021 au 1er avril 2022 au montant de 15 600 \$ plus taxes ainsi que le déneigement du chemin des Grands-Hérons totalisant 343 mètres pour l'hiver 2021 au 1er avril 2022 au montant de 2 058 \$ plus taxes et que l'offre de service inclut :

- l'épandage d'abrasif dans la côte Dumais et dans les deux premières côtes du Boisé de l'Anse ;
- l'installation des balises ;
- le déneigement de la première à la dernière neige.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de déneigement de la Ferme de l'Anse 2015 inc. pour la borne sèche du chemin de la Pointe situé près du Camping de Rivière-Ouelle pour l'hiver 2021 au 1er avril 2022 au montant de 450 \$ plus taxes ainsi que pour la borne sèche du chemin de la Petite-Anse pour l'hiver 2021 au 1er avril 2022 au montant de 1 050 \$ plus taxes. L'offre de service comprend l'installation des balises ;

21-09-184

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte toutes les offres de service de déneigement pour le déneigement 2021-2022 pour le chemin de la Cédrière, le chemin des Grands-Hérons, la borne incendie sur le chemin de la Pointe ainsi que la borne incendie sur le chemin de la Petite-Anse pour la saison 2021-2022.

QUE le Conseil autorise les dépenses suivantes à Ferme de L'Anse 2015 inc. pour le déneigement 2021-2022 :

- 15 600\$ \$ plus taxes pour le déneigement du chemin d'accès au Boisé de l'Anse et du chemin de la Cédrière;
- 2 058 \$ plus taxes pour le déneigement du chemin des Grands-Hérons ;
- 450 \$ plus taxes pour le déneigement de la borne sèche du chemin de la Pointe ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 septembre 2021**

- 1 050 \$ plus taxes pour le déneigement de la borne sèche du chemin de la Petite-Anse.

ADOPTÉ

20. Offre de service de Ferme Jaslyn – Déneigement 2021-2022 de la borne sèche sur la route 230

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de déneigement de la Ferme Jaslyn Enr. pour la borne sèche de la route 230 pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022 au montant de 470 \$ plus taxes ;

21-09-185

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte l'offre de service de la ferme Jaslyn pour le déneigement 2021-2022 de la borne sèche sur la route 230.

QUE le Conseil autorise la dépense à Ferme Jaslyn au montant de 470 \$ plus taxes pour le déneigement 2021-2022 de la borne sèche de la route 230.

ADOPTÉ

21. Offre de service de Déneigement Guildo Desjardins - Déneigement 2021-2022 de la borne sèche sur le chemin de l'Anse-des-Mercier

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services de déneigement de monsieur Guildo Desjardins pour la borne sèche du chemin de l'Anse-des-Mercier et à l'extrémité du chemin de Cinquième-Grève Ouest pour l'année 2021-2022 au montant de 400 \$ non taxable ;

21-09-186

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte l'offre de service de monsieur Guildo Desjardins pour le déneigement 2021-2022 de la borne sèche sur le chemin de l'Anse-des-Mercier et à l'extrémité du chemin de Cinquième-Grève Ouest.

QUE le Conseil autorise la dépense à monsieur Guildo Desjardins au montant de 400 \$ non taxable pour le déneigement 2021-2022 de la borne sèche du chemin de l'Anse-des-Mercier et à l'extrémité du chemin de Cinquième-Grève Ouest.

ADOPTÉ

22. Entériner la dépense pour la phase II relativement à l'étude géotechnique

Messieurs François Chalifour et Gilles Martin, conseillers, déclarent leurs intérêts et se retirent de la prise de décision de cette résolution.

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc la firme LER dans son rapport de juillet dernier a soulevé une préoccupation environnementale dans l'emplacement projeté du prolongement du réseau d'aqueduc. Les réservoirs souterrains de la station-service Ultramar au 2, chemin du Fronteau peuvent causer un impact sur l'intégrité environnementale des sols et/ou des eaux souterraines sur la portion du chemin du Fronteau à l'étude. Ils nous ont donc recommandé de procéder à une caractérisation environnementale de Site – Phase II près de cet emplacement ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 septembre 2021**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de service de LER pour la caractérisation environnement de Site dans le secteur du chemin du Fronteau au montant de 2 739 \$ plus taxes ;

21-09-187

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte l'offre de service de LER pour la caractérisation environnement de Site – Phase II dans le secteur du chemin du Fronteau.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement à LER au montant de 2 739 \$ plus taxes pour la caractérisation environnement de Site – Phase II dans le secteur du chemin du Fronteau.

ADOPTÉ

23. Désignation des inspecteurs régionaux et inspecteurs suppléants

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle adhère à l'entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement conclue avec la MRC de Kamouraska ;

ATTENDU QUE la responsabilité première de la MRC de Kamouraska dans le cadre de cette entente consiste à fournir le service d'inspection régionale aux municipalités adhérentes ;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska doit dans le cadre de cette entente engager le fonctionnaire responsable de l'émission des permis et certificats (règlements d'urbanisme) et de l'application des règlements relatifs à l'environnement ;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a récemment embauché madame Janie Roy-Mailloux, à titre d'inspectrice régionale, afin d'être en mesure d'assumer ses obligations contractuelles envers les municipalités en cette matière ;

ATTENDU QUE madame Janie Roy-Mailloux remplacera monsieur Gilles Plourde à titre d'inspectrice régionale pour la Municipalité de Rivière-Ouelle ;

21-09-188

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de Rivière-Ouelle nomme madame Janie Roy Mailloux à titre d'inspecteur régional en bâtiment et en environnement et désigne également monsieur Gilles Plourde et mesdames Hélène Lévesque et Barbara Gauthier, à titre d'inspecteurs régionaux en bâtiment et en environnement suppléants.

ADOPTÉ

24. PIIA – 122, chemin de l'Anse-des-Mercier – Construction d'un garage

ATTENDU QUE monsieur René Thibault et madame Danielle Fournier, propriétaires du 122, chemin de l'Anse-des-Mercier, demande un permis pour la construction d'un garage 12' X 16' en cour latérale ayant une hauteur de 12'9 ;

ATTENDU QUE ce bâtiment secondaire respecte toutes les limites de propriété ;

ATTENDU QUE cette propriété fait partie de la zone protégée par un PIIA ;

ATTENDU QUE les matériaux de construction seront les mêmes que les murs et le toit de la maison soit de vinyle bleu et la toiture en bardeau gris ardoise ;

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 septembre 2021

- ATTENDU QUE** la pente du toit de l’abri sera la même que le toit principal ;
- ATTENDU QUE** le CCU recommande au Conseil d’approuver la demande de permis de monsieur René Thibault et de madame Danielle Fournier et d’autoriser l’inspecteur à délivrer ledit permis ;
- 21-09-189** **IL EST PROPOSÉ** par madame Marie Dubois et résolu à l’unanimité des membres présents :
- QUE** le Conseil approuve le projet tel que décrit ci-dessus, le tout conformément à la recommandation du CCU.
- QUE** le Conseil autorise l’inspecteur en bâtiment et en environnement à délivrer le permis à monsieur René Thibault et de madame Danielle Fournier en considérant que les critères ci-haut mentionnés seront respectés.
- ADOPTÉ**

25. PIIA – 169, chemin de l’Anse-des-Mercier – Ajout de rampes de patio

- ATTENDU QUE** monsieur Martin Gamache propriétaire du 169, chemin de l’Anse-des-Mercier demande l’autorisation pour ajouter des rampes à son patio ;
- ATTENDU QUE** cette propriété fait partie de la zone protégée par un PIIA ;
- ATTENDU QUE** les matériaux utilisés seront de type bois traité peinturé brun cèdre et rampe ;
- ATTENDU QUE** le CCU recommande au Conseil de permettre à monsieur Martin Gamache d’ajouter des rampes à son patio ;
- 21-09-190** **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l’unanimité des membres présents :
- QUE** le Conseil approuve le projet tel que décrit ci-dessus, le tout conformément à la recommandation du CCU.
- QUE** le Conseil autorise l’inspecteur en bâtiment et en environnement à délivrer le permis à monsieur Martin Gamache en considérant que les critères ci-haut mentionnés seront respectés.
- ADOPTÉ**

26. Approbation des comptes

Séance de : Septembre 2021	Total
Comptes payés entre le 1er et le 31 Août 2021	\$
Rémunération élus et allocation de dépenses	4 477.00 \$
Rémunération employés municipaux	28 959.09 \$
RVER	1 503.16 \$
Fabrique de RO	683.33 \$
Nancy Fortin	58.90 \$
Émie Vaillancourt	25.00 \$
Louis-Georges Simard	25.00 \$
Denise Fournier	25.00 \$
André Anctil	25.00 \$

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 septembre 2021

Heidi B Morin	125.00 \$
Andréanne Gagnon	236.68 \$
Bell Canada pour usine	164.46 \$
Bell mobilité	48.25 \$
Régie intermunicipale incendie	8 278.42 \$
Hydro Québec	4 467.95 \$
Vidéotron	199.36 \$
Visa	470.48 \$
Quadient Canada LTEE	1 287.55 \$
Corporation historique culturelle de Rivière-Ouelle	1 700.00 \$
Les Éditions GID INC	2 874.38 \$
La Crème- Rit	206.25 \$
Journal Le Placoteux	455.31 \$
Centre communautaire et culturel de la Pointe-aux-Orignaux	6 000.00 \$
Salon de Quilles La Pocatière	267.50 \$
Boivin Sathia Ouellet-Fortin	117.50 \$
Lorraine Plourde	161.05 \$
Construction Stephane Charest	16 398.31 \$
	- \$
	- \$
Sous-total des incompressibles :	79 239.93 \$
<i>Comptes à payer du mois de : Août 2021</i>	
6tem TI INC	1 141.59 \$
R-D-L TELECOM INC	536.82 \$
Le Gite du Cerf-Volant	577.75 \$
Maheu & Maheu	316.19 \$
MRC Kamouraska	55.50 \$
Garage N. Thiboutot INC.	46.88 \$
Transport en Vrac St-Denis	436.91 \$
Ferme Pierre Garon	155.21 \$
Roger Dubé	87.38 \$
Bionest	291.18 \$
Groupe Bouffard	1 201.33 \$
Fonds d'information sur le ter services des opérations	25.00 \$
Matériaux Direct inc.	688.47 \$
Services d'entretien D.L. enr. ROTO	143.71 \$
Batteries Expert - Rivière-du-Loup	151.54 \$
ADN Communication	230.12 \$
Transport Pierre Dionne	610.80 \$
Garage Richard et Guy Chamberland	1 360.84 \$
Votre Docteur Électrique	269.04 \$
Groupe Dynaco	376.26 \$
Produits sanitaires unique inc.	120.62 \$
G. Lemieux et Fils inc.	767.27 \$
Base 132	612.82 \$
BuroPlus (Buropro)	605.16 \$

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 septembre 2021

Carquest La Pocatière	42.55 \$
Roberto Ouellet Excavation	600.18 \$
Sintra inc.	24 729.86 \$
PB dimension RH	2 242.01 \$
Ville de RDL	3 626.12 \$
Brûlerie de l'Est inc.	133.00 \$
Déneigement Ginette Boucher	450.00 \$
Electro FC Sonorisation	471.40 \$
Les Entreprises Lévisiennes	165 364.22 \$
Fédération Québécoise des Municipalités	4 259.71 \$
Gagnon image	212.70 \$
SOUS TOTAL DES COMPTES À PAYER	212 940.14 \$
GRAND TOTAL	292 180.07 \$

21-09-191 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Gilles Martin et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le Conseil.

ADOPTÉ

27. Renouvellement de l’adhésion – Association forestière du Bas-Saint-Laurent

21-09-192 **IL EST PROPOSÉ** par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil renouvelle son adhésion à l’Association Forestière bas-laurentienne pour l’année 2021-2022 au coût de 75 \$.

ADOPTÉ

28. Correspondance

- Avis d’admissibilité du MSP relativement au programme général d’indemnisation et d’aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations et pluies survenues du 29 mars au 6 avril 2020 .
- Courriel du MTQ relativement à une demande fait par monsieur Simard concernant l’état de la chaussé sur le chemin du Haut-de-la-Rivière entre l’autoroute 20 et Tourbières Lambert. Il n’y a pas de travaux de prévus dans la programmation 2021-2023 dans ce secteur. Le MTQ continuera d’intervenir de façon ponctuelle afin de maintenir la chaussée sécuritaire pour les usagers de la route.
- Courriel de RECYC-QUÉBEC relativement au versement de 45 268.32 \$ de la compensation 2020 dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.
- Chèque de la MRC de Kamouraska au montant de 29 607 \$ pour les revenus provenant des parcs éoliens Roncevaux et Nicolas-Riou.
- Lettre du MSP relativement au report des échéances du paiement de la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec – année 2021.
- Courriel du CN relativement à la semaine de la sécurité ferroviaire qui aura lieu du 20 au 26 septembre 2021.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 7 septembre 2021**

- Courriel du MTQ relativement au dépôt de projet – Programme d'intervention en aléas côtiers.
- Courriel du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale concernant la violence conjugale dans les élections municipales.
- Courriel du NPD relativement la lutte contre les changements climatiques.

29. Varia

Il n'y a pas de varia.

30. Période de questions

31. Prochaine réunion de travail

La prochaine réunion de travail aura lieu le **28 septembre 2021 à 19h00.**

32. Prochaine séance de conseil

La prochaine séance ordinaire aura lieu le **5 octobre 2021 à 20h00.**

33. Levée de l'assemblée

21-09-193

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21 h 29.

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Denise Fournier
Directrice générale et secrétaire-trésorière